



La caution en cas de changement de locataire et apres, lors reconduction du bail?

Par **Emerance**, le **18/02/2022** à **09:51**

Bonjour , je voudrais connaître les possibilités ,svp, dans ce cas de figure : ma locataire cède son bail , où il restait 17 mois à courir..... je crois savoir que la caution solidaire demandée me couvre jusqu'à la fin de ce bail, 17 mois .

cette nouvelle locataire demandera certainement la prolongation du bail , et je pense que de ce fait , la caution émanant de l'ex locataire tombe

comment puis je me protéger sur un bail 3/6/9 côté caution et quels sont mes droits ?

comment puis je anticiper dans le cas où ce n'est qu'une poursuite de bail avec un nouveau locataire qui exerce la même activité? Merci à vous ,cordialement